

PARCOURS >

Parcoursup ouvre le 20 décembre

Je suis en terminale. Quelles démarches faire pour candidater dans l'enseignement supérieur ?

Vous devez passer par la procédure de pré-inscription Parcoursup commune à la plupart des formations post-bac regroupées sur le site national www.parcoursup.fr. Dès son ouverture le 20 décembre, cette plateforme vous donnera accès à des informations : caractéristiques des formations, débouchés, critères d'examen des vœux... Entre le 22 janvier et le 14 mars 2019, vous pourrez saisir jusqu'à dix vœux de poursuite d'études selon votre projet. Vous aurez jusqu'au 3 avril inclus pour compléter votre dossier, rédiger votre projet de formation motivé et confirmer vos vœux. Chaque vœu formulé fait l'objet

d'une fiche Avenir : appréciations des professeurs et avis du chef d'établissement.

Mi-mai, vous consulterez les décisions des établissements souhaités. Vous devrez répondre aux propositions qui vous seront faites dans des délais indiqués par la plateforme et vous inscrire dans la formation choisie. Pour cela, vous serez accompagné par les deux professeurs principaux de votre classe et le (la) psychologue de l'Éducation nationale. Vous affinerez votre projet en participant à des salons et aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, et en consultant le site [Terminales 2018-2019.fr](http://Terminales2018-2019.fr).

Rubrique réalisée par le service académique d'information et d'orientation du rectorat de Nancy-Metz.

EDUCZAPPING

Enseignants absents remplacés par le CNED

Les académies de Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble viennent de signer une convention avec le CNED prévoyant d'expérimenter un service de remplacement des enseignants, selon le site du « Café pédagogique ». Le CNED offrira des séquences de cours en ligne de 50 minutes en maths et en français en 5^e, 4^e, 2^{de} et 1^{re}. Les élèves seront encadrés par un assistant d'éducation formé par le Cned à cet accompagnement. Les rectorats pensent répondre ainsi au problème des remplacements de courte durée (moins de 15 jours). À son retour, l'enseignant disposera d'un rapport d'activité sur ce qu'ont fait ses classes. Le dispositif va être testé jusqu'à la fin de l'année scolaire dans des établissements pilotes.

Coopération France-Côte d'Ivoire pour les étudiants

Les autorités des deux pays ont lancé un « hub de l'éducation » pour multiplier les partenariats entre écoles et universités permettant aux étudiants africains d'obtenir des doubles diplômes franco-ivoiriens en Côte d'Ivoire. C'est présenté comme une alternative aux études en France, alors que seulement un cinquième des demandes aboutissent.

ER 07 112118